



ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2014

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS

AVEC REPONSES DE A GAUCHE POUR VELIZY

DU 10 MARS 2014

I – AGENDA 21

La ville de Vélizy a adopté un « Agenda 21 », programme de développement durable, comportant 50 actions à mettre en œuvre, sans hiérarchisation, ni calendrier de réalisation.

11– *Envisagez-vous :*

. de poursuivre ce programme ?

. d'en adopter un autre ?

REPONSE :

Un point de notre programme prévoit la réalisation de cet Agenda 21 ainsi que la création d'une commission municipale Ecologie et Environnement.

Cette commission sera chargée notamment d'examiner la pertinence des actions non terminées et, si nécessaire, de reformuler, de supprimer ou/et ajouter des actions.

En concertation avec les autres commissions municipales, cette commission établira une planification détaillée, en distinguant les actions « moyen terme », « long terme » et « permanentes ».

12 – *Quelles sont les actions qui vous paraissent prioritaires, soit dans le programme actuel, soit dans celui que vous souhaitez adopter ?*

REPONSE :

Dans notre programme, les points suivants sont mentionnés explicitement : diminution des nuisances sonores, réduction des émissions polluantes, préservation et développement du parc forestier de la commune.

La transition énergétique est également un point fort de notre programme (ce thème est en lien direct avec le programme Agenda 21).

II – FORÊT DE MEUDON

1/3 du territoire de la ville de Vélizy est occupé par la forêt domaniale de Meudon, gérée par l'ONF. Elle constitue un réservoir de biodiversité reconnu par le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), mais elle est très fréquentée, ce qui peut dégrader l'environnement.

La forêt de Meudon est, en outre, très fragmentée par la présence sur son territoire d'équipements publics (stades, cimetières, centres de loisirs, etc ...) et de transports (voies ferrées, routes et autoroutes). Récemment, la réalisation du tramway T6 a entraîné le déboisement de la parcelle située entre les voies montantes et descendantes de la RD 53.

21 – *Etes-vous prêts à vous engager aux côtés des associations qui l'ont demandé pour obtenir le classement de la forêt de Meudon en forêt de protection (statut qui empêche tout changement d'affectation de la surface boisée) ?*

REPONSE :

Voir notre réponse à la question 12.

Nous sommes favorables au classement de la forêt de Meudon en « forêt de protection »

22 – *Seriez-vous favorable à des mesures visant à limiter la circulation sur les routes forestières, voire à les fermer temporairement (par exemple, pendant les week-ends ou les vacances scolaires) ?*

REPONSE :

Voir notre réponse à la question 12.

La préservation de la forêt passe par la mise en place de telles mesures concernant la circulation des véhicules à moteur mais également des VTT ; nous y sommes favorables.

Ces actions supposent bien sûr une concertation avec les autres communes limitrophes de la forêt de Meudon, mais également une consultation directe de la population.

23 – *Seriez-vous d'accord pour renforcer la concertation avec l'ONF au sujet des coupes de bois, afin que soient pris en compte davantage l'impact paysager ainsi que les incidences sur la biodiversité et que soit évitée la concentration excessive de ces coupes sur certains secteurs (exemple : le long de la rue Brindejonc des Moulinais à l'hiver 2012-2013) ?*

REPONSE :

Voir notre réponse à la question 12.

Les actions et interventions de l'ONF sur cette forêt doivent être faites en concertation avec les communes limitrophes.

Ce sera une des attributions de la commission Ecologie et Environnement.

24 – La forêt de Meudon, très proche de Paris, attire de plus en plus de visiteurs. Elle subit, à certains endroits, une sur-fréquentation qui dégrade sous-bois et sentiers.

Seriez-vous prêt à soutenir l'ONF pour qu'il entreprenne des actions de protection du couvert forestier et de sensibilisation du public ?

REPONSE :

Voir notre réponse à la question 12.

Les actions et interventions de l'ONF sur cette forêt doivent être faites en concertation avec les communes limitrophes.

Ce sera une des attributions de la commission Ecologie et Environnement.

III – BIODIVERSITE ET CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) classe l'ensemble de la forêt de Meudon et son réseau de mares et d'étangs en réservoir de biodiversité tant au titre de la « trame verte » que de la « trame bleue ».

31 – *Vous engagez-vous à prendre en compte les particularités de la trame verte et bleue au niveau de la commune de Vélizy ? Envisagez-vous de décliner le Schéma régional au niveau local comme l'ont fait GPSO et la commune de Chaville ?*

REPONSE :

Nous sommes favorables à la prise en compte des caractéristiques de toutes les continuités écologiques (trame verte et bleue) présentes sur le territoire de la commune de Vélizy.

La déclinaison du SRCE Ile de France pour la commune de Vélizy sera une des attributions de la Commission Ecologie et Environnement.

32 – Des espèces invasives prolifèrent dans la forêt de Meudon (renouée du japon, ragondins, perruches à collier, écureuil de Corée,...).

Envisagez-vous de vous mobiliser pour préserver les équilibres naturels menacés ?

REPONSE :

La Commission Ecologie et Environnement aura, entre autres, pour rôle de s'assurer de la préservation de la biodiversité sur la commune. Pour ce faire, et en coopération avec l'ONF pour les zones forestières, elle s'appuiera sur les conseils de spécialistes pour faire un état des lieux et identifier les actions nécessaires les plus écologiques pour faire face aux problèmes mis en évidence.

Le SRCE signale une « rupture majeure » de la continuité écologique au niveau de la RD 53 et de l'emprise du tramway T 6 dans la traversée de la forêt de Meudon. De fait aucune communication sécurisée n'est possible ni pour les promeneurs, ni pour la faune entre les deux versants. La réalisation d'un « passage à faune » permettrait un franchissement sûr de ces infrastructures.

33 - Accepteriez-vous de soutenir cette réalisation ? y compris en participant à son financement ?

REPONSE :

Si la préservation des continuités écologiques (conformément à la déclinaison du SRCE) nécessite la mise en place d'écoducs (ou passages à faune), nous y serons favorables et examinerons leur faisabilité et leur financement avec toutes les parties prenantes.

IV – GESTION DE L'EAU.

Les eaux pluviales d'un vaste secteur de la ville de Vélizy (incluant la zone d'activités) s'écoulent vers l'étang du Trou-aux-Gants. Il y a 3 arrivées d'eaux : 2 d'entre elles passent par des installations de dépollution vétustes. Une autre se déverse directement dans l'étang sans aucun traitement. En cas de grosses précipitations, le trop plein rejoint l'étang d'Ursine à travers la forêt. Ursine Nature réclame, depuis sa création il y a 20 ans, une prise en compte de ce problème par la municipalité. Contre l'avis des experts, un curage du Trou-aux-Gants a été réalisé en 2003, sans que soit envisagée la rénovation des installations défectueuses. La municipalité de Vélizy vient tout juste d'engager une étude du problème en vue de définir les travaux à exécuter.

41 – Etes-vous d'accord pour engager rapidement les travaux nécessaires afin que toutes les eaux pluviales soient efficacement traitées avant d'atteindre le Trou-aux-Gants ?

REPONSE :

Le problème évoqué étant toujours le même, nous vous faisons la même réponse que le 5 mars 2008 (voir notre Blog de campagne 2008)

« Il est évident que tous les investissements seront faits en pure perte, comme cela a été le cas en début 2004, si les causes du problème ne sont pas traitées en amont.

Il convient donc :

- de travailler sur l'amélioration et l'efficacité des stations de prétraitement*
- de s'assurer que les eaux de tous les collecteurs sont traitées avant d'arriver à l'étang. »*

Nous sommes favorables à engager des travaux sur ces bases.

42 – De nombreuses collectivités territoriales ont déjà signé la « Charte de l'eau Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » pour améliorer la gestion de l'eau sur le territoire concerné.

Seriez-vous d'accord pour que la ville de Vélizy signe cette charte ?

REPONSE :

Nous sommes d'accord pour que la commune de Vélizy signe cette charte car nous considérons que tout engagement pour la sauvegarde de l'eau et des eaux est bon à prendre.

Par contre, nous estimons que l'eau est un bien commun et que celui-ci doit être géré par l'Etat et non pas par des multinationales qui s'en servent pour en tirer des profits démesurés. Le fait de voir notamment les plus importantes d'entre elles signataires de cette Charte nous pose question.

V – POLLUTION ATMOSPHERIQUE.

Les flux de circulation automobile engendrés notamment par le développement continu de la zone d'emploi génèrent une pollution atmosphérique très importante notamment sur les bords de l'A 86 et de la RN 118.

51 – Envisagez-vous le renforcement du système de mesure de la pollution et surtout la publication des résultats ?

REPONSE :

La population de Vélizy doit être tenue informée régulièrement des mesures de pollution atmosphérique effectuées périodiquement par des organismes indépendants mais également des actions mises en place au niveau de Vélizy et dans la région pour contenir et faire baisser cette pollution.

Nous considérons que la population de Vélizy est sous-informée actuellement sur ces niveaux de pollution, sur leur dangerosité ainsi que sur les actions mises en place pour maîtriser la qualité de l'air.

52 – *Seriez-vous en faveur de l'application de mesures sérieuses (allant jusqu'à la limitation de la circulation automobile) en cas de pics de pollution ?*

REPONSE :

Tout à fait d'accord, mais pour traiter de ces problèmes de fond il faut principalement des actions à moyen et long terme et ne pas se contenter d'actions ponctuelles et médiatisées.

VI – RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

L'association « Ursine Nature » a toujours privilégié le dialogue avec les acteurs institutionnels (collectivités publiques, services de l'Etat, ONF, etc...), mais elle n'a souvent été informée que quand les décisions étaient déjà prises.

61 - *Etes-vous favorable au renforcement de la concertation avec les associations en amont des décisions à prendre ?*

REPONSE :

Nous sommes d'autant plus d'accord pour de telles rencontres avec les associations que nous vous avons proposé une rencontre il y a quelques semaines et vous avez refusé.

Nous considérons que la collaboration entre les associations et les forces politiques est indispensable pour confronter les points de vue respectifs et envisager des actions communes.

62 – *Au regard des actions réalisées et menées par « Ursine Nature » pour protéger et faire mieux connaître la forêt, souhaitez-vous que notre association prenne en compte d'autres actions ?*

REPONSE :

Nous n'avons pas la prétention de connaître toutes les actions menées par Ursine Nature mais nous apprécions celles que vous menez pour faire mieux connaître la forêt et la protéger.

Nous pourrions échanger plus précisément avec vous lors d'une rencontre à organiser.

Nous vous remercions pour le temps que vous nous avez accordé.